

*Le Directeur général de la santé*

*Paris, le 21 OCT. 2020*

Nos réf. : DGS/JS/D-20-20181

Madame, Monsieur,

Depuis le début de l'année, l'épidémie de Covid-19 touche notre pays, comme partout dans le monde. Afin de lutter contre le virus du SARS-CoV-2 et circonscrire ses impacts sanitaires, tous les moyens sont mis en œuvre pour limiter sa diffusion et protéger la population, notamment les plus vulnérables.

A ce titre, je tiens à souligner le rôle exemplaire et la mobilisation sans faille des laboratoires de biologie médicale, des biologistes et de l'ensemble des équipes. Ils ont assumé sans ménagement l'effort remarquable de répondre aux besoins de dépistage des populations, prioritaires ainsi que non prioritaires, avec une capacité d'analyse du SARS-CoV-2 dépassant largement le million de tests hebdomadaire.

Depuis mai dernier, la mise en place de la plateforme sécurisée SI-DEP constitue la pierre angulaire de la stratégie TAP (« Tester-Alerter-Protéger »). En recueillant et centralisant les résultats des tests effectués, cette plateforme permet de fédérer les efforts en initiant la prise en charge des personnes positives et la recherche des personnes contact à risque.

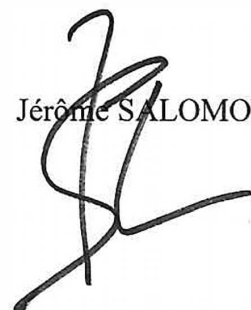
Les laboratoires assurent ainsi une double mission : identifier individuellement les personnes susceptibles d'être atteintes de Covid-19 et déclencher collectivement l'identification et le suivi des personnes qui auraient pu leur être exposées. Dans ce sens, l'évolution de TousAntiCovid disponible depuis le 22 octobre 2020, permettra au patient notifié comme personne contact à risque de pouvoir se faire tester de manière prioritaire dès lors qu'il présente sa notification horodatée au personnel d'accueil du laboratoire.

Dans ce cadre, j'insiste particulièrement sur la rapidité et la qualité des données renseignées sur SI-DEP pour permettre de rompre les chaînes de transmission. Cet outil traduit également les évolutions en cours. Ainsi, dans le cadre du déploiement des tests antigéniques, il a vocation à évoluer pour que les résultats de ces derniers puissent être déclarés. De nouveaux codes analyse, dans le respect des recommandations de la HAS vont être intégrés. En plus des 4 codes existants (1 code RT-PCR en prélèvement nasopharyngé, 3 codes sérologie), seront intégrés les codes des examens qui pourraient potentiellement être utilisés massivement dans le futur (tests rapides de diagnostic, examens virologiques avec prélèvement salivaire, détection d'antigènes/de protéines virales, examen virologique avec prélèvement oropharyngé, etc.).

Au lancement de SIDEP III, seuls les deux codes TRD seront activés en plus des quatre existants. La liste des codes actifs et inactifs sera publiée au fil de l'eau sur le site de la LOINC-FR dans une section dédiée au projet SI-DEP, avec une notification aux acteurs de toute évolution, préalablement validée par la DGS. Pour des questions de charge, un laboratoire doit pouvoir faire un seul dossier pour deux examens différents (virologique et sérologique généralement), contrairement à ce qui avait été acté préalablement dans le cadre du projet.

Sans attendre la publication du prochain décret relatif à SIDEP III, je sais pouvoir compter sur votre mobilisation sans faille pour mettre en œuvre les évolutions décrites dans la norme d'interopérabilité transmise (nouveaux codes analyse, ajout du FINESS géographique, suivi des campagnes, ajout de nouvelles informations concernant les patients, etc.)

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.



Jérôme SALOMON